

**ARRETE PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS  
DES ELECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE L'UFR DROIT ET  
ECONOMIE**

**SCRUTIN DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION**

Vu le code de l'éducation notamment en ses articles L712-2 ; L713-1, L713-3 et L. 719-1 et suivant ainsi que D. 719-1 à D. 719.40 ;  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu la loi n°2020-856 du 09 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;  
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
Vu le décret 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;  
Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adoptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°2020-2655/CAB/BPA imposant le port du masque pour les personnes âgées de onze ans et plus, sur les marchés en plein air, aux abords des accès des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et des crèches ainsi que des zones à forte fréquentation, dans le département de La Réunion ;  
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;  
Vu les Statuts de l'UFR de Droit et d'Economie ;  
Vu l'avis du comité électoral consultatif (CEC) réuni en date du 02 septembre 2020 ;  
Vu l'arrêté portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement des représentants des usagers au Conseil de l'UFR Droit et d'Economie en date du 03 septembre 2020 ;  
Vu l'arrêté portant recevabilité des candidatures au Conseil de l'UFR DE en date du 15 septembre 2020 ;  
Vu les procès-verbaux de dépouillement du scrutin du 24 septembre 2020.

**ARRETE**

**Article 1 :** Les résultats des élections pour le renouvellement des représentants des usagers au Conseil de l'UFR Droit et Economie sont les suivants :

**COLLEGE DES USAGERS : 6 sièges à pourvoir (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants)**

Nombre d'inscrits : 3831

Nombre de votants : 643

Nombre de bulletins blancs et nuls : 183

Suffrages valablement exprimés : 460

Quotient électoral : 153,33

Soit un taux de participation de : 16,78 %

Listes en présence :

**UNEF et associations étudiantes**

Ont obtenu : Liste « **UNEF et associations étudiantes** » : **460** voix

Sont proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
<b>1- M. Anthony CARPAYE</b>	<b>Mme Bahati ABDALLAH</b>
<b>2 - Mme Ketty GRONDIN</b>	<b>M. Jean-Bruno SAINTAS</b>
<b>3 - M. Ezékias DEBESE</b>	<b>Mme Angèle LEROUX</b>

**Article 2 : Exécution et mesures de publicité**

Le directeur de l'UFR de Droit et d'Economie est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté, par voie d'affichage et sur le site internet de l'UFR DE.

Fait à Saint-Denis, le 28 septembre 2020

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr Frédéric MIRANVILLE

